



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n° 60 - 2021

L'an deux mil VINGT et UN, le VINGT NEUF du mois de MARS, le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué, s'est réuni en visio-conférence sous la Présidence de Monsieur GAY Lionel

XXXXXXXXXX

ÉTAIENT PRESENTS :

Besse	Mesdames DECHAMBRE Brigitte, TARTIERE Catherine, Monsieur GAY Lionel
Chambon/Lac	Monsieur LABASSE Emmanuel
Chastreix	Monsieur BABUT Michel
Compains	Monsieur VALETTE Henri
Egliseneuve d'Entraigues	Monsieur CARDENOUX Didier
Espinchal	/
La Bourboule	Madame DEVELAY-MICHELIN Brigitte, Messieurs CONSTANTIN François, BATTUT Romain, DANJOUX Hugues, EYRAGNE Jean-Marc
La Godivelle	/
Le Mont-Dore	Mesdames MABRU Michelle, MONESTIER Séverine, Monsieur DUBOURG Sébastien
Le Vernet Ste Marguerite	Monsieur DABERT Laurent
Montgreleix	Monsieur MAGE Jean
Murat le Quaire	/
Murol	Messieurs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger
Picherande	/
Saint Diery	Monsieur CHASSARD Frédéric
St Genes Champespe	/
Saint Nectaire	Monsieur BELLONTE Alphonse
St Pierre Colamine	/
St Victor la Rivière	Monsieur GORY François
Valbeleix	/

XXXXXXXXXX

Secrétaire de séance : Monsieur GOUTTEBEL Sébastien

Nombre de Conseillers : En exercice : 35 - Présents : 22 - Votants : 26

Pouvoirs : Mme SAVOLDELLI Florence à Mr DUBOURG Sébastien, Mr CHANIER Jean-Luc à Mr VALETTE Henri, Mme EYRAGNE Violette à Mr BATTUT Romain, Mme LEFEUVRE Marion à Mr BELLONTE Alphonse

Absents/Excusés : Messieurs CASSIER Jean-François, ECHAVIDRE Frédéric, PERRON Roland, CLECH Michel, Mmes MANSANA Jocelyne, LANCELLE Elsa, LEFEUVRE Marion

Délégués suppléants assistant au conseil : /

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

XXXXXXXXXX

OBJET : Investissements équipement informatique et mobilier Espace France Services de Besse – Demande de subventions

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes MASSIF DU SANCY ;

VU la délibération n° 99 / 2019 en date du 3 Octobre 2019 validant la convention de mise à disposition d'une partie des locaux de l'ancien EHPAD de BESSE ET SAINT-ANASTAISE ;

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du Contrat Ambition Région signé avec la Région Auvergne Rhône Alpes, et du Contrat Territorial de Développement Durable signé avec le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, l'acquisition de matériel informatique, numérique et de mobilier avaient été fléchées pour le développement de l'Espace France Services et l'accès aux outils numériques.

Monsieur le Président explique aux membres présents que le projet d'ouverture d'un Espace France Services sur le versant Sud se concrétise et qu'un dossier de labellisation va être déposé auprès des services de l'Etat. Afin de pouvoir déposer les dossiers de demande de

subvention, des devis ont été demandés auprès de différents fournisseurs pour établir le Plan de financement. Les montants Hors Taxes s'élèvent à :

- Mobilier : 15 841.65 €
- Informatique : 22 174.22 €
- Communication : 18 910.00 €
- Signalétique : 2 100.00 €
- Téléphonie : 1 921.98 €
- ↳ Soit un total de 60 947.85 €

Monsieur le Président précise que le Conseil Départemental ne prendra en compte que 1 117.11 € Hors Taxes sur les dépenses de mobilier, correspondant au développement e-services et e-formation prévu dans le dossier initial.

Monsieur le Président présente le Plan de financement prévisionnel :

Conseil Départemental 63 (CTDD 30.27 % sur 46 223.31 €)	13 991.80 €
Conseil Régional AURA (CAR 49.22 %)	30 000.00 €
Autofinancement CCMS	16 956.05 €
Total	60 947.85 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- ❖ APPROUVE le Plan de financement tel que présenté ;
- ❖ AUTORISE le Président à solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et de la Région Auvergne Rhône Alpes, et à signer tous les documents y afférant ;
- ❖ PRECISE que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2021, et que l'autofinancement restant sera intégralement pris en charge par la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;
- ❖ MANDATE son Président pour en assurer l'exécution.

Ainsi fait et délibéré,
Les Jour, Mois, An que sus dit
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Président,

